

REGLEMENT
JEU SHOPPING CHRONO
Centre commercial Les Portes du Futur

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'Agence Maven, située au 82 rue Jean Mermoz 86000 Poitiers organise pour le compte de Nhood et Aushopping, le jeu Shopping Chrono, jeu gratuit et sans obligation d'achat du 10 au 24 novembre 2023 à retrouver sur la page Facebook et dans le centre commercial les Portes du Futur.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans résidant à CHASSENEUIL et dans un rayon maximum de 50kms de la ville, à l'exclusion des membres du personnel des boutiques et de leur famille, des salariés des sociétés Nhood, Aushopping et de l'Agence Maven.

Les personnes n'ayant pas justifiées de leur identité complète ou qui l'auront fourni de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois françaises et règlements applicables aux jeux en vigueur sur le territoire Français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3 : PRINCIPES DE JEU

Un même participant, identifié par le nom, prénom, adresse e-mail et téléphone portable ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu. Les sociétés organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par les sociétés organisatrices.

Le jeu est uniquement accessible dans le centre commercial les Portes du Futur et sur la page Facebook du centre du 10 au 24 novembre au 2023.

Comment participer ?

Le participant doit se rendre sur le formulaire du Jeu Shopping Chrono, accessible uniquement sur la page Facebook du centre commercial les Portes du Futur et via des QR codes dans le centre et remplir ses coordonnées. Cette participation lui permettra de jouer au jeu en « Tirage au sort ».

ARTICLE 4 : DOTATION

A gagner :

- 2 sessions shopping express d'une valeur de 400€.
A dépenser en 5 minutes chrono.

En aucun cas les lots obtenus ne pourront être échangés ou donner lieu à une contrepartie financière.

ARTICLE 5 : REMISE DE LOT

- Jeu en tirage au sort : quand le joueur s'inscrit au jeu Shopping Chrono, un tirage au sort sera effectué par l'Agence Maven. Les 2 gagnants seront contactés par appel téléphonique ou message afin d'organiser avec les gagnants la session shopping chrono.

ARTICLE 6 : PUBLICITÉ

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent les sociétés organisatrices à utiliser leur image, leur prénom, leur première lettre de leur nom, le nom de la ville et le numéro de département où ils sont domiciliés, à des fins de promotion et de publicité du présent jeu sur le site internet et sur le Instagram et dans le centre commercial Aushopping Mantes-Buchelay, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Une vidéo sera publiée sur les réseaux sociaux à l'issu du tournage. Le participant accepte donc la session du droit à l'image sur cette opération.

ARTICLE 7 : CLOTURE DU JEU

Le jeu se clôturera le vendredi 24 novembre 2023 à 20h.
Passé cette heure, aucune inscription ne sera prise en compte.

Le tirage au sort aura lieu le 25 novembre.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables si pour des raisons indépendantes de leur volonté ou en cas de force majeure, les

modalités du jeu devaient être partiellement reportées, modifiées ou annulées. Les sociétés organisatrices ne seront pas responsables en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. Notamment, les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Les sociétés organisatrices ne sont pas responsables en cas :

- de problèmes de matériel ou de logiciel ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société organisatrice ;
- d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté des sociétés organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du participant au Jeu, les sociétés organisatrices se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les seules informations stockées par les sociétés organisatrices sont : le nom, le prénom, l'adresse mail, l'adresse postale et le numéro de téléphone mobile.

Les données personnelles inscrites sur le formulaire de participation et suivies d'un astérisque (*) sont nécessaires au traitement de leur participation au Jeu. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les joueurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs, en justifiant de leur identité devront écrire à l'adresse suivante : AUSHOPPING, service clients / Marketing Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny 59170 Croix. Une réponse leur parviendra dans les deux (2) mois suivant la réception de leur demande.

Les données personnelles sont destinées à la société AUSHOPPING, et avec leur accord à ses partenaires. En acceptant le règlement, le participant exprime son acceptation ou refus d'utilisation de ses données personnelles pour recevoir des informations par voie électronique sur toute actualité ou offre

D'AUSHOPPING et éventuellement ses partenaires si accord express. Le participant qui les a acceptées dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur l'utilisation commerciale de ses données. Les participants ainsi que leurs parents ou tuteur légal s'ils sont mineurs peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée aux sociétés organisatrices, aux adresses visées du présent règlement.

Article 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci et ce sans préjudices des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Les participants sont donc soumis aux réglementations françaises applicables aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, l'exploitation et la reproduction, la représentation et/ou l'adaptation de tout ou partie de l'application dédiée au Jeu et/ou de l'un quelconque des éléments composant le Jeu sont strictement interdits sous peine de poursuites judiciaires.

Reproduire sans autorisation est passible de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

ARTICLE 12 : LITIGES ET RESPONSABILITES

Toute contestation ou réclamation relative à ces jeux devra être formulée par écrit et adressée à :

Maven
82 rue Jean Mermoz
86000 POITIERS

Tout litige devra faire l'objet d'une conciliation amiable et dans le respect de la législation française auprès des tribunaux français compétents.

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

ARTICLE 14 : CONSULTATION

Le présent règlement est disponible dans le formulaire du « Jeu de la rentrée » du centre commercial Aushopping Maurepas.

Adresse :

Centre commercial Les Portes du Futur

1 RD 910

86360 CHASSENEUIL DU POITOU

France